

Le 10 février 2020

Aux candidat·e·s aux élections municipales et communautaires de mars 2020 des communes de la Vallée de Chevreuse

Vous êtes candidat·e aux élections municipales et communautaires de mars 2020 dans une commune de la Vallée de Chevreuse.

La collecte des déchets est une mission de service public sous la responsabilité des élus locaux. En aval de l'activité collecte, se situe l'industrie du déchet dont nous ignorons la plupart du temps l'importance et l'impact sur notre environnement ainsi que les intérêts financiers liés au traitement et retraitement de ces déchets. En charge de la collecte et du traitement des déchets depuis 2016, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a délégué la collecte et le traitement des ordures ménagères au SIOM (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères) pour 19 communes.

Le SIOM a attribué un nouveau marché de collecte des déchets à la société SEPUR sur 17 communes de la vallée de Chevreuse, qui a démarré le 1^{er} novembre 2018. Le choix de ce nouveau prestataire, notoirement abonné aux conflits sociaux et aux contentieux juridiques, a eu immédiatement pour conséquences la précarisation des 84 éboueurs historiques du SIOM, et une forte dégradation du service de la collecte. C'est pourquoi, depuis sa création en novembre 2018, le *Collectif de soutien aux éboueurs du SIOM* informe sur les nouvelles conditions de travail imposées aux éboueurs et apporte un soutien moral et financier aux éboueurs et à leurs familles. En outre, il intervient auprès des maires et des élu.e.s des communes impactées pour que la gestion de la collecte des ordures ménagères sur ce territoire fasse l'objet d'un examen transparent permettant aux élus et citoyens une totale maîtrise des enjeux et des choix à opérer.

C'est pourquoi nous souhaitons connaître votre position sur les questions suivantes :

- 1. Pensez-vous que les élus du SIOM et les Maires aient une responsabilité dans l'attribution du marché à la société SEPUR et que le sort fait aux salariés les concerne ?**
- 2. Etes-vous satisfait des conditions de travail et de rémunération des salariés chargés de la collecte¹ ? Sinon, comment comptez-vous intervenir ?**
- 3. Trouvez-vous normal qu'un prestataire auquel le SIOM a délégué la mission de service public de collecte des OM soit détenu par un fonds d'investissement dont l'objectif est de créer plus de valeur pour ses actionnaires ?**
- 4. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de la collecte des OM et du devenir des déchets recyclables ?**
- 5. Pensez-vous que le traitement des déchets, en particulier les emballages et papiers, soit correctement assuré par l'entreprise désignée comme lieu d'exutoire ?**
- 6. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, transparente et durable de la collecte des OM ? Selon vous, la collecte des OM devrait-elle relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?**

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos réponses avant le 1^{er} mars 2020 à contacts@ccses.fr. Vous remerciant de votre aimable participation, nous diffuserons publiquement l'ensemble des réponses via le site internet <http://www.ccses.fr>

Dans l'attente de votre réponse, recevez nos salutations citoyennes,
le Collectif Citoyen de Soutien aux Eboueurs du SIOM

¹ voir le document <https://www.ccses.fr/?DiffDoc/download&file=ctr.pdf>